

Pendant la période de confinement

Votre édition numérique de L'UNION est disponible sur
www.e-kiosque-sogapresse.com



DRAME

Junior Kazé Djou, ressortissant camerounais de 27 ans, est mort par noyade hier matin au PK 14, dans le 3^e arrondissement de Ntoum. La frêle embarcation avec laquelle il avait tenté la traversée d'un lac ayant chaviré. Son corps a été repêché peu après par les pompiers plongeurs.

Page 8

CGE

Par une décision de la Cour constitutionnelle invoquant un cas de force majeure, les membres du bureau du Centre gabonais des élections (CGE) demeurent en fonctions. De quoi mettre un terme au débat né ces dernières semaines autour d'un mandat arrivé en échéance début mai.

Page 6

CE QU'IL FAUT ATTENDRE DE LA JUSTICE

PRÉSIDENT hier le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) – une session qui a été également l'occasion de réintégrations, avancements, promotions, nominations, etc – le chef de l'Etat Ali Bongo Ondim-ba a rappelé aux magistrats "leur rôle primordial et leur responsabilité dans la matérialisation d'une offre de justice adaptée, crédible, transparente et accessible à tous les citoyens". **Pages 2 à 5**



POUR MOI QUOI...

Le bouvier de Moutassou avait fait de la décentralisation son cheval de bataille...électorale. La voilà. Mais avec quels pouvoirs ?

Seulement, depuis que le ministère de l'Intérieur a, peu à peu, transmis aux Collectivités locales les compétences de gestion, on ne sent pas ce pouvoir à la base. Et dire que tout le monde s'attendait à ce que les mairies et les assemblées locales soient dotées de larges compétences pour "gouverner" la cité et décider de tout ce qui concourt à l'organisation de leurs espaces. Il n'en est rien. On a plutôt l'impression qu'elles ne décident de rien et que le "pouvoir" est ailleurs. Que d'autres administrations publiques marchent sur leurs plates-bandes...

C'est le cas de la commune qui livre une bataille (juridique) féroce contre l'Agence nationale de l'urbanisme et du cadastre ou ANUTTC qui veut saper son projet de construction d'un marché moderne au PK 14. Une histoire de fous. Le maire estime détenir le "pouvoir", le droit de réserver un domaine dans son "territoire" pour un projet collectif et social. Ce que lui conteste la fameuse Agence qui, textes de loi à l'appui, se dit être dans son rôle. C'est-à-dire, compétente à délivrer des permis d'occuper. Une position qui a déclenché la colère des Gabonais pour qui on préfère (toujours) sacrifier l'intérêt général au profit de certains individus. N'est-ce pas bien penser ?

En tout cas, si on veut que la décentralisation soit une réalité, mettons-en la forme et le contenu et non le flou quoi.

...MAKAYA



Offrez-vous la nouvelle
Pocket wifi 4G

10Go OFFERTS

25 000F Seulement



BOX WIFI 4G+

GABON TELECOM LUTTE CONTRE LE COVID 19